

Aviva Eurostoxx Performance 2016

Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾



Période de commercialisation : du 7 mars 2016 au 29 avril 2016⁽²⁾

Durée d'investissement conseillée : 8 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)

Placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions

Titre émis par Morgan Stanley & Co International PLC⁽³⁾. Ce titre est soumis au risque de défaut de l'Emetteur.

Commercialisation dans le cadre des contrats d'assurance vie et de capitalisation d'Aviva Vie⁽⁴⁾ ou de comptes titres: En cas d'investissement via un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est rappelé que l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, qu'elle ne garantit pas (consulter la rubrique « Commercialisation dans le cadre des contrats d'assurance vie et ou de capitalisation » en page 8). La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Emetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

⁽¹⁾L'investisseur prend également un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus en dehors des dates de remboursement définies ci-après alors que les conditions de déclenchement du remboursement ne sont pas réunies. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

⁽²⁾L'offre de souscription sera close par anticipation si le montant de l'enveloppe de commercialisation est atteint.

⁽³⁾Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A. Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription du titre.

⁽⁴⁾Les modalités de souscription ainsi que la liste des contrats auxquels le titre est éligible sont disponibles auprès de votre Conseiller en Assurances.

Communication à caractère publicitaire à jour au 10/02/2016

Commercialisation :

/

Ingénierie Financière :

| Assurance | Protection | Epargne |



Morgan Stanley

Objectifs d'investissement

Sous Jacent	Durée	Risque en capital	Remboursement du capital	Objectif de coupon
Un investissement exposé à l'indice de référence des marchés actions de la zone Euro : l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis)	Un investissement d'une durée de 8 ans maximum, offrant un remboursement anticipé automatique du capital de l'année 1 à 7 si l'indice enregistre une performance positive ou nulle.	Une perte partielle ou totale du capital à l'échéance en cas de baisse de l'indice de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial.	Un remboursement du capital initial en cas de remboursement anticipé ou si, au terme des 8 ans, l'indice ne baisse pas de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial.	Un coupon de 7,50% par année écoulée si l'indice enregistre une performance positive ou nulle (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,2% pour des frais de gestion du contrat de 1%).



Informations importantes

Dans cette brochure, le terme « investisseur » désigne l'adhérent/souscripteur au contrat d'assurance vie ou de capitalisation qui choisit d'investir pendant la période de souscription sur le titre Aviva Eurostoxx Performance 2016 en tant que support en unités de compte ou l'investisseur qui souscrit au produit via un compte titres.

Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

Pour un titre donné, les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale d'Aviva Eurostoxx Performance 2016, soit 1 000 euros. **Pour ce titre, en cas d'investissement via un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les montants versés aux échéances et les taux de rendement annuel affichés dans ce document s'entendent hors frais de souscription, de versement ou d'arbitrage et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement.** Les montants versés aux échéances sont présentés bruts des frais de gestion et éventuels frais liés au titre de la garantie complémentaire. En revanche, les frais de gestion et éventuels frais liés au titre de la garantie complémentaire en cas de décès sont pris en compte dans les calculs de taux de rendement annuel net. Le versement des montants aux échéances est conditionné par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de Morgan Stanley & Co International PLC (en tant qu'Émetteur).

Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention jusqu'à la date d'échéance du titre ou, selon le cas, jusqu'à la date de remboursement anticipé. Sauf en cas de remboursement automatique anticipé, en cas de sortie du support avant l'échéance du titre (en cas de rachat total ou partiel ou d'arbitrage ou de dénouement du contrat d'assurance vie par décès de l'assuré), la valorisation du titre dépendra des paramètres de marché du jour. Elle pourra être très différente (inférieure ou supérieure) de celle résultant de l'application de la formule de remboursement prévue, et pourra occasionner une perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori.

En cas d'investissement via un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est rappelé que l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, qu'elle ne garantit pas (consulter la rubrique « Commercialisation dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation » en page 8).

Avantages et inconvénients

Avantages

- L'opportunité de recevoir un coupon égal à 7,5% brut du capital initial par année écoulée, si la performance de l'indice Euro Stoxx 50® est positive ou nulle par rapport à son Niveau Initial en date de constatation annuelle.
- Le remboursement du capital de manière anticipée, tous les ans à compter de la fin de l'année 1 jusqu'à l'année 7 si la performance de l'indice Euro Stoxx 50® est positive ou nulle par rapport à son Niveau Initial en date de constatation annuelle.
- Le remboursement du capital initial à l'échéance des 8 ans si, à la date de constatation finale, l'indice n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial.

Inconvénients

- Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance :
 - Sauf en cas de remboursement automatique anticipé, en cas de sortie du support avant l'échéance du titre (en cas de rachat total ou partiel ou d'arbitrage ou de dénouement du contrat d'assurance vie par décès de l'assuré ou en cas de revente en compte titres), la valorisation du titre dépendra des paramètres de marché du jour. Elle pourra être très différente (inférieure ou supérieure) de celle résultant de l'application de la formule de remboursement prévue, et pourra occasionner une perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori.
 - Un risque de perte partielle ou totale en capital à l'échéance des 8 ans, en cas de baisse de l'indice de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial (le montant versé à l'échéance est donc très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil des 40% de baisse). En particulier, si l'indice cédait l'intégralité de sa valeur, le montant remboursé serait nul.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans.
- La performance du titre est plafonné à 7,5% par année écoulée, même si la performance de l'indice est supérieure.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50®.



Principaux facteurs de risques

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du titre et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le titre. Le fait d'investir dans ces Titres implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

- **Risque de crédit** : L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur Morgan Stanley (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre) ou un éventuel défaut de celui-ci (qui induit un risque sur le montant versé).
- **Risque de marché** : Le prix du titre en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Euro Stoxx 50®, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment sa volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice Euro Stoxx 50® se situe aux alentours du seuil des 40% de baisse par rapport à son Niveau Initial.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire même rendre le titre totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

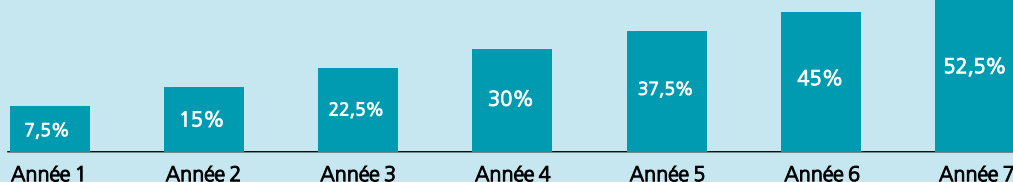
Fonctionnement du titre

Comment est calculée la valeur finale de l'investissement lors d'un remboursement automatique anticipé à partir de la première date anniversaire?

- À l'échéance des années 1 à 7, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, si la performance de l'indice Euro Stoxx 50[®] (le 11 mai 2016) est positive ou nulle par rapport à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit⁽²⁾, à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

Le capital initial + un coupon de 7,5% par année écoulée depuis la date de constatation initiale (soit un de Taux de Rendement Annuel maximum net des frais de gestion du contrat de 1%, de 6,2%⁽²⁾ en cas de remboursement anticipée dès la première année)

Niveau brut de coupon en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé :



Comment est calculée la valeur finale de l'investissement à l'échéance?

- À la date de constatation finale, le 13 mai 2024, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'indice Euro Stoxx 50[®] par rapport à son Niveau Initial (le 11 mai 2016).
 - Cas favorable :** Si la performance est positive ou nulle, l'investisseur reçoit⁽²⁾, le 27 mai 2024 :

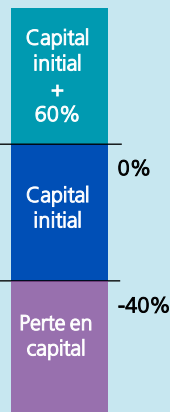
Le capital initial + un coupon de 7,5% par année écoulée depuis la date de constatation initiale (soit 60%)
(soit un de Taux de Rendement Annuel net des frais de gestion du contrat de 1%, de 5,0%⁽²⁾)

- Cas médian :** Si la performance est négative mais supérieure ou égale à -40%, l'investisseur reçoit⁽²⁾, le 27 mai 2024 :

Le capital initial
(soit un de Taux de Rendement Annuel net des frais de gestion du contrat de 1%, de -1%⁽²⁾)

- Cas défavorable :** Si la performance est strictement inférieure à -40%, l'investisseur reçoit⁽²⁾, le 27 mai 2024 :

Le capital initial diminué de la baisse finale de l'indice
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice.

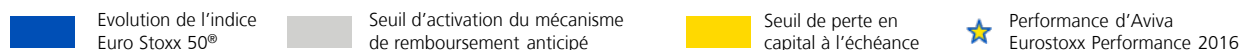


⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais de souscription, de versement ou d'arbitrage et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'émetteur Morgan Stanley & Co International PLC. Toute sortie anticipée se fera à un niveau dépendant notamment de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx 50[®], des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner une perte en capital non mesurable a priori.

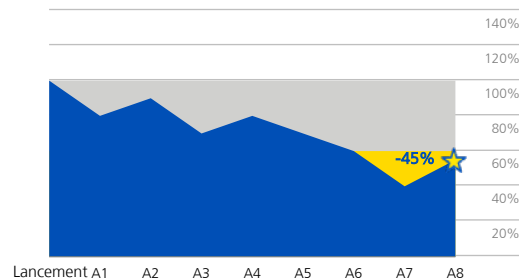
Illustrations du fonctionnement du titre

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de l'Emetteur et d'Aviva.



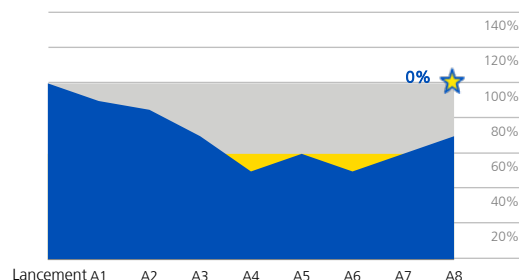
Scénario défavorable : Forte baisse de l'indice à l'échéance

- Aux 7 dates de constatation annuelle, l'indice clôture en dessous de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé. Le titre dure jusqu'à l'échéance.
- À l'échéance des 8 ans, l'indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance de -45% par rapport à son Niveau Initial: **L'investisseur reçoit alors le capital initial diminué de la baisse finale de l'indice, soit 55% de son capital initial⁽¹⁾.**
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel net de -8,1%⁽¹⁾** (pour des frais de gestion du contrat de 1%) égal au Taux de Rendement Annuel pour un investissement direct dans l'indice. **L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital.**
- **Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous de son Niveau Initial aux 7 dates de constatation annuelle et céderait la totalité de sa valeur à la date de constatation finale, le montant remboursé à l'échéance serait nul et la perte en capital totale.**



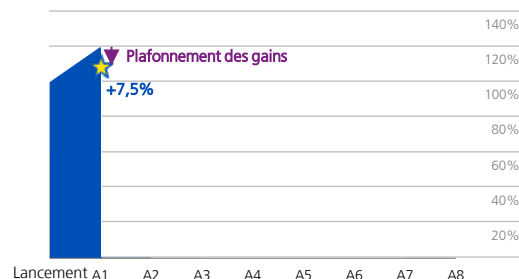
Scénario médian : Baisse modérée de l'indice à l'échéance

- Aux 7 dates de constatation annuelle, l'indice clôture en dessous de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé. Le titre dure jusqu'à l'échéance.
- À l'échéance des 8 ans, l'indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance de -30% par rapport à son Niveau Initial et se maintient donc au-dessus du seuil de -40% : **L'investisseur reçoit alors son capital initial⁽¹⁾.**
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel net de -1,0%⁽¹⁾** contre un Taux de Rendement Annuel net de -5,3% pour un investissement direct dans l'indice (pour des frais de gestion du contrat de 1%).



Scénario favorable : Légère hausse de l'indice à l'issue de la 4^{ème} année

- À l'issue de la 1^{ère} année, l'indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance positive par rapport à son Niveau Initial (+20%). Le mécanisme de remboursement anticipé est donc activé : L'investisseur reçoit alors son capital initial + un coupon de 7,5% par année écoulée (7,5% x 1, soit 7,5%), soit 107,5% brut⁽¹⁾.
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel net de 6,2%⁽¹⁾** contre un Taux de Rendement Annuel de 18,0% pour un investissement direct dans l'indice (pour des frais de gestion du contrat de 1%) (du fait du plafonnement des coupons fixée à 7,5% par année écoulée).
- **Dans le cas où l'indice clôturerait légèrement en hausse par rapport à son Niveau Initial à l'une des 7 dates de constatation annuelle ou à la date de constatation finale, le rendement de l'investissement serait supérieur à celui de l'indice, du fait de la fixation des coupons à 7,5% par année écoulée.**



⁽¹⁾ Hors frais de souscription, de versement ou d'arbitrage et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'émetteur Morgan Stanley & Co International PLC. Toute sortie anticipée se fera à un niveau dépendant notamment de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner une perte en capital non mesurable a priori.

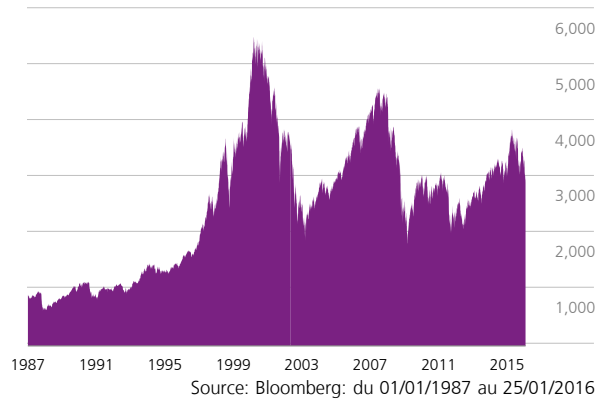
L'indice Euro Stoxx 50®

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'émetteur n'assume de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

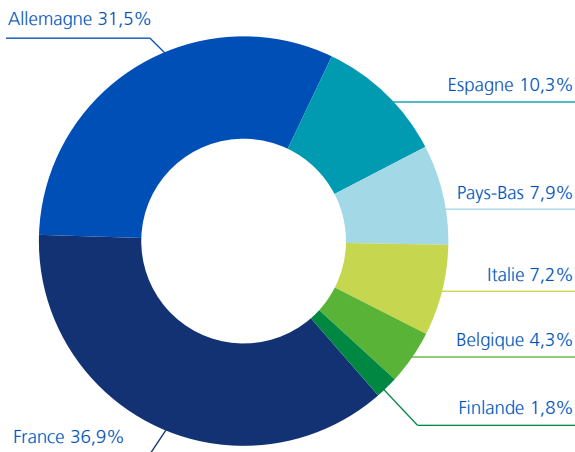
Un sous-jacent de référence

L'indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis, est composé des 50 principales sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la zone Euro et s'est imposé comme la référence des marchés actions européens.

Evolution de l'indice Euro Stoxx 50®



Répartition géographique de l'indice



Source : Morgan Stanley au 25/01/2016

Principales Caractéristiques

Code ISIN	FR0013098662
Nature Juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Émetteur	Morgan Stanley & Co International PLC (Moody's A1, Standard & Poor's A. Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit).
Devise	Euro
Cotation	Bourse de Luxembourg
Émission	30 millions d'Euros
Commercialisation	Dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation d'Aviva Vie En compte titres
Période de commercialisation	Du 7 mars 2016 au 29 avril 2016 ⁽¹⁾
Prix d'émission	99,82% de la valeur nominale
Valeur Nominale	1 000 euros
Date d'émission	7 mars 2016
Date d'échéance	27 mai 2024
Date de constatation initiale	11 mai 2016
Niveau Initial	Cours de clôture de l'indice à la date de constatation initiale
Dates de constatation annuelle	11 mai 2017, 11 mai 2018, 13 mai 2019, 11 mai 2020, 11 mai 2021, 11 mai 2022, 11 mai 2023, 13 mai 2024
Dates de remboursement anticipé	25 mai 2017, 25 mai 2018, 27 mai 2019, 25 mai 2020, 25 mai 2021, 25 mai 2022, 25 mai 2023, 27 mai 2024
Sous-jacent	Indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) – Code Bloomberg : SX5E Index
Garantie du capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance
Commission de distribution	L'émetteur ou l'agent placeur paiera au distributeur une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée maximale des Titres), égale à 1,4% TTC maximum du montant des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Le détail est disponible sur demande
Commission de rachat / souscription	Néant / Néant
Liquidité	Dans des conditions normales de marché et sous réserve (i) des lois et réglementations applicables, (ii) des règles internes de Morgan Stanley, Morgan Stanley & Co. International plc usera de ses efforts raisonnables pour fournir une liquidité journalière avec un écart achat/vente de 1%. Toutefois, Morgan Stanley & Co International Plc n'a pas d'obligation légale de le faire.
Règlement / Livraison	Euroclear France
Double Valorisation	En plus de celle produite par Morgan Stanley & Co International PLC, une double valorisation de l'obligation sera assurée, tous les quinze jours à compter du 11 mai 2016 par une société de service indépendante financièrement de l'émetteur, Thomson Reuters
Agent de calcul / Agent placeur	Morgan Stanley & Co international PLC, ce qui peut être source de conflit d'intérêt

⁽¹⁾La commercialisation pourra être close par anticipation dans le cas où le montant de l'émission serait atteint.

Informations importantes

Disponibilité du prospectus : Le titre Aviva Eurostoxx Performance 2016 décrit dans le présent document fait l'objet de «Final Terms» se rattachant au prospectus de base (en date du 12 janvier 2016) conforme à la directive 2003/71/ EC visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce prospectus a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de l'AMF. Les «Final Terms» (en date du 3 mars 2016) et le résumé en français du prospectus de base sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, «www.amf-france.org». Le prospectus de base et son résumé en français sont disponibles sur le site Internet «www.morganstanleyiq.eu». Ces mêmes documents et les suppléments à ce prospectus de base sont disponibles auprès de Morgan Stanley sur simple demande. Avant tout investissement dans ce titre, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du titre et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le titre. Le fait d'investir dans ces Titres implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :**

Commercialisation dans le cadre de l'assurance vie :

- L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte des contrats d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après les « Contrats d'Assurance Vie et de Capitalisation »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte des Contrats d'Assurance Vie ou de Capitalisation.
- Si le contrat le prévoit, des frais de souscription, de versement ou d'arbitrage et des frais de gestion et éventuellement des frais liés au titre de la garantie complémentaire en cas de décès seront prélevés par Aviva Vie. A titre illustratif, pour un investissement de 10 000€ réalisé le 11/05/2016, avec des frais de versement de 3% et des frais de gestion de 1% par an y compris garantie complémentaire éventuelle, en cas de réalisation du scénario médian présenté en page 5, le montant versé à l'échéance, le 27/05/2024 est de : 9 092,70 €, soit un taux de rendement actuariel net des frais du contrat de -1,17% hors prélèvements sociaux et fiscaux éventuellement dus.
- Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion aux Contrats d'Assurance Vie et de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Risque de crédit : les investisseurs sont exposés au risque de crédit de l'Émetteur. Les Titres constituent un prêt accordé à l'Émetteur, dont le remboursement est lié à la performance du Sous-jacent, que l'Émetteur promet de verser à maturité. Cependant, il existe un risque que l'Émetteur ne soit pas en mesure de remplir ses obligations, que les Titres incluent ou non une protection du capital ou du principal. Dans l'éventualité où l'Émetteur serait incapable de payer le coupon ou le montant de remboursement, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement. Aucune sûreté n'a été prise sur les actifs de l'Émetteur afin de garantir aux porteurs le paiement des Titres en cas de liquidation judiciaire de l'Émetteur, et les porteurs des Titres sont des créanciers d'un rang inférieur aux créanciers sécurisés ou privilégiés.

Risque de sortie : le prix des Titres sur le marché secondaire dépendra de nombreux facteurs, notamment de la valorisation et de la volatilité du/du Sous-jacent(s), des taux d'intérêt, du taux de dividende des actions composant le Sous-jacent, de la durée de vie résiduelle des Titres ainsi que de la solvabilité de l'Émetteur. Le prix des Titres sur le marché secondaire pourra être inférieur à la valeur de marché des Titres émis à la Date d'Émission, du fait de la prise en compte des sommes versées aux distributeurs et à tout autre intermédiaire financier à l'occasion de l'émission et de la vente des Titres, ainsi que des sommes liées à la couverture des obligations de l'Émetteur. En conséquence de ces éléments, le porteur pourra recevoir sur le marché secondaire un montant inférieur à la valeur de marché intrinsèque du Titre, qui pourra également être inférieur à la somme que le porteur aurait reçue s'il avait conservé le Titre jusqu'à maturité.

Risque de couverture : En amont ou postérieurement à la Date de Transaction, l'Émetteur, via ses sociétés affiliées ou tout autre intermédiaire, pourra couvrir l'exposition induite par les Titres, telle qu'anticipée, en initiant des positions sur le Sous-jacent, en souscrivant des options sur le Sous-jacent ou en initiant des positions sur tout autre titre ou instrument disponible. De surcroît, l'Émetteur et ses sociétés affiliées négocient le Sous-jacent dans le cadre de leurs activités courantes. Il ne peut être exclu que l'une quelconque de ces activités affecte potentiellement la valorisation du Sous-jacent et, par conséquent, le rendement généré au profit des porteurs des Titres.

Risque de liquidité : l'Agent Placeur ne sera tenu que d'une obligation d'efforts raisonnables à l'occasion de l'organisation de tout marché secondaire des Titres, dont le fonctionnement sera assujéti aux conditions de marché, à la législation et réglementation en vigueur ainsi qu'aux règles internes de l'Agent Placeur. En dépit de l'existence d'un marché secondaire pour les titres et en dehors de tout accord de liquidité bilatérale spécifique, il ne peut être garanti que la liquidité de ce marché sera suffisante pour permettre la cession des Titres par les porteurs.

Risque de conflits d'intérêts potentiels : L'Émetteur et l'agent de calcul étant la même entité, cette situation peut créer un risque de conflits d'intérêts.

Avertissement relatif à l'Indice : L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Morgan Stanley. Morgan Stanley n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice Euro Stoxx 50[®] ainsi que ses marques ont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les «Concédants»), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des titres ou services basés sur l'indice.

Caractère publicitaire de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Morgan Stanley et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Morgan Stanley ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Morgan Stanley, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Restrictions générales de vente : Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Commercialisation :



Aviva Vie
Société anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation
au capital de 1 205 528 532,67 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes
732 020 805 R.C.S. Nanterre

Ingénierie Financière :

Morgan Stanley

MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL PLC
61 rue de Monceau 75008 Paris

Morgan Stanley & Co. International Plc est agréée et
régulée par la Financial Services Authority
(numéro d'enregistrement 165935)